

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE



TOULOUSE

Parc des Expositions (centre ville - près Stadium)

CACS
de la SCC

CACIB
de la FCI

SAMEDI 9 MAI 2009

1^{re} clôture des engagements : 8 Avril 2009 - 2^e clôture (irrévocable) : 26 Avril 2009

CONFIRMATION TOUTES RACES
Vendredi 8 Mai 2009 - de 14h à 17h

Pour ces Confirmations Seules, veuillez utiliser la grille spécifique au dos de ce dossier d'engagement (p. 4).

Participation aux frais : 30 €

Pour les chiens inscrits à l'exposition, les confirmations auront lieu le samedi.

CAGES SUR RÉSERVATION

la cage à 5 € pour ceux qui le désirent

CONCOURS JEUNES PRÉSENTATEURS

comptant pour la sélection du jeune qui représentera la France à la Cruft.

Vente de Chiots LOF

JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

Groupe 1

Spéciale Berger Blanc Suisse,

Berger allemand M. Mansencal
Bergers de Beauce, polonais, Shar-Pei (confirmations : M. Mansencal) M. Janeiro (P)
Bobtail, shetland Mme Sénécat
Colley, bearded collie, Bergers des Pyrénées, catalan et de Majorque (confirmations : M. Larive) M. Gil De Biedma (E)
Bergers Australiens Kelpie et Shepherd, Bergers de l'est, Bouviers australiens et des Flandres M. Larive
Bergers Belges tervueren, groenendael, laekenois (confirmations : M. Sénécat) M. Klapproth (D)
Bergers de Brie, de Picardie, tchécoslovaque, Belge malinois
Welsh Corgi, Schapendoes, Schipperke, Loup de Sarloos
Reste du groupe 1 M. Sénécat

Groupe 2

Spéciale Dogue du Tibet, Spéciale Saint-Bernard,

Dogue argentin Mme Pressiat
Spéciale Dogue allemand M. Gattegno
Bouviers suisses (Bernois, d'Entlebuch, d'Appenzell, Grand bouvier) Mme Galceran
Rottweiler M. Cassaghi
Spéciale Boxer (confirmations : M. Leblond) M. Censi (I)
Spéciale Terre neuve, Spéciale Landseer Mme Segonds
Shar Pei (confirmations : M. Mansencal) M. Janeiro (P)
Mastiff, Bullmastiff, Hovawart Mme Lafay
Bulldog, Dogue de Bordeaux, Mâtin Napolitain Mme Choisy
Montagne des Pyrénées, Mâtin Espagnol et des Pyrénées, Leonberg M. Leblond
Schnauzers pinschers Mme Hallier
Dobermann M. Hallier
Spéciale Cane Corso, Dogues de Majorque et des Canaries, Sarplaninac, Tosa, Fila brasileiro et São Miguel, Rafeiro de l'Alentejo, Cão de la serra da Estrela, Reste du groupe 2 Mme Thevenon-Wulleman

Groupe 3

Spéciale Terriers d'Ecosse (Cairn, Dandie, Scottish, Sky, Westies)

Spéciale Fox terrier (confirmations : M. Mansencal) M. De Guinéa (E)
Bull terrier, Bull terrier du Staffordshire, American Staffordshire
Mâles M. Renaux
Femelles M. Parson
Yorkshire (confirmations : Mme Sénécat) M. Hagsted (S)
Jagdterrier M. Boitard
Airedale, Terrier Brésilien, Bedlington, Lakeland, Irish terriers (Kerry, Irish glen of imaal, Irish soft coated wheaten & Irish terriers), Jack & Parson Russell, Manchester, Border terrier, Australian silky, reste du groupe 3 M. Grunheid

Groupe 4

Tous les Teckels Mme Gemmecker (D)
Confirmations des chiens du groupe 4 : Mme Laval-Duboul et/ou M. Ramirez

Groupe 5

Spéciale Spitz Mme Larive
Spéciale Alaskan malamute,
Siberian husky, samoyède, Chow-chow, Eurasier
(confirmations : M. Leneuf) Mme Heine (D)
Spéciale Chien de Canaan M. Grunheid
Reste du groupe 5 M. Leneuf

Groupe 6

Spéciale Griffon nivernais,
Rhodesian Ridgeback, Dalmatien, Beagle, Harrier et Beagle Harrier M. Masuez
Reste du groupe 6 M. Boitard

Groupe 7

Spéciale Pointer Dr. Mimouni
Spéciale Setters anglais M. Poujaud
Spéciale Epagneul breton Mme Cescon
Spéciale Barbu Tchèque,
Setters gordon et irlandais et reste du groupe 7 M. Louvet

Groupe 8

Cockers anglais et américains Mme Cornet-Gougou
Retriever du Labrador M. Borges (P)
Golden retriever et reste du groupe 8 M. Fischer (D)
Confirmation chiens jugés par M. Borges et M. Fischer : M. Monscavoir

Groupe 9

Spéciale Caniche Mme Brestecher
Spéciale King Charles, Cavalier King Charles mâles
(confirmations : M. Valette) M. Forté (IR)
Spéciale Cavalier King Charles femelles M. Valette
Bouledogue français femelles Mme Métans
Bouledogue français mâles M. Bouthié
Lhasa Apso, Terrier du Tibet, Épagneul Tibétain,
Chiens Chinois, Bichons, Coton de Tuléar Mme Larive
Shi-tzu (confirmations : Mme Métans) M. Hagsted (S)
Épagneuls pékinois et japonais Mme Hallier
Griffons belges M. Hallier
Carlin, Boston Mme Sénécat
Reste du groupe 9 (confirmations : Mme Métans) M. Janeiro (P)

Groupe 10

Whippet, Petit Lévrier Italien, Barzoï, Greyhound M. Sistermann (D)
Reste du groupe 10 M. Hagsted (S)
Confirmation des chiens du groupe 10 : M. Grunheid

EXTRAITS DU REGLEMENT GENERAL DE L'EXPOSITION

feuilleter à conserver par l'exposant

L'exposition, se tiendra à Toulouse le 9 mai 2009 au Parc des Expositions

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT – L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 9h30 précises.

LOGEMENT – seuls les chiens d'un même race et appartenant au propriétaire qui en aura acquitté les frais seront logés dans une cage. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises, sauf pour les meutes.

SORTIE DES CHIENS – Les chiens ne pourront sortir avant 17h30. Les autorisations de sortie entre 12 et 14h ne seront possibles qu'après versement d'une caution de 20 € par chien, récupérable après 14h15 sur présentation des chiens.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiens visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour de jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant le 26/04/2009, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le 26/04/2009 (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

PUPPY – Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

VÉTÉRAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES – Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

POUR CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement. **POUR TERRIERS-TECKELS** : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

ÉLEVAGE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle. **PAIRE** – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle. **CHIENS "NE CONCOURANT PAS"** – Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – le règlement des engagements doit être joint, avec une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse, à la feuille d'engagement. Ce règlement ne peut être effectué que par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de la Société Canine de la Haute-Garonne, mandat Postal pour les exposants français et mandat International pour les exposants étrangers. Aucun paiement ne sera accepté le jour de l'exposition. Aucun engagement ne sera remboursé. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

1^{re} clôture : 8 Avril 09 - 2e clôture : 26 avril 09

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^{es} des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) des chiens nés en France ou l'étranger après le 1^{er} mai 2004, ayant les oreilles coupées.
 - b) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
 - c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
 - e) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION. Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupe» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

ATTENTION : Les chiens nés après le 1^{er} mai 2004 ayant les oreilles coupées ne pourront être confirmés, sauf sur présentation d'un dossier médical du vétérinaire avec preuve de la lésion, et nature du traitement.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation :

• 1 ^{er} Groupe :	12 mois
sauf : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
• 2 ^e Groupe	12 mois
sauf : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso,	
Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
• 3 ^e /4 ^e Groupes	12 mois
• 5 ^e Groupe	12 mois
sauf : Chien du Pharaon, Cimeco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland	15 mois
• 6 ^e Groupe	12 mois
sauf : Rhodesian Ridgeback	15 mois
• 7 ^e Groupe	12 mois
• 8 ^e Groupe	12 mois
sauf : Retriever	15 mois
• 9 ^e Groupe	12 mois
sauf : Épagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
• 10 ^e Groupe	15 mois
sauf : Whippet, Petit Lévrier Italien	12 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 80 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

La Société Canine de la Haute Garonne n'assume ni gardiennage, ni surveillance des véhicules garés sur le parking intérieur de l'exposition et décline toute responsabilité sur ses risques

Aucune garantie concernant les détériorations, vol du véhicule, ou des objets laissés à l'intérieur, n'est accordé à un exposant à qui on a offert le droit au parking intérieur non surveillé

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

Oreilles coupées : les chiens nés après le 1^{er} mai 2004 dont les oreilles sont coupées sont interdits d'exposition en France. Ils ne peuvent pas être confirmés.

SOCIÉTÉ CANINE DE LA HAUTE-GARONNE

(Affiliée à la S.C.C. Reconnue d'utilité publique)

Cadre réservé à la Société

DEMANDE D'ENGAGEMENT (PHOTOCOPIES ACCEPTÉES)

Remplissez cette feuille et envoyez-la immédiatement au **secrétariat de la Société Canine de la Haute-Garonne - 17, av. Jean Gonord - BP 85861 - 31506 TOULOUSE cedex 5** en joignant le montant de votre engagement à l'ordre de la S.C.H.G. et une enveloppe timbrée libellée à vos noms et adresse. Pour les pays étrangers, une copie du certificat de vaccination antirabique doit être obligatoirement jointe

CLÔTURE IRREVOCABLE DES ENGAGEMENTS LE 26/04/09

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

Identification : _____ N° LO : _____
(puce ou tatouage)

Nom du Chien : _____

Race : _____

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Nature du poil : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahua, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.	Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.
---	---	---	---	---

Né(e) le : ____/____/____ Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Fax : _____ E-mail : _____

Classe d'engagement :	Intermédiaire <input type="checkbox"/>	Ouverte <input type="checkbox"/>	Travail <input type="checkbox"/>	Champion <input type="checkbox"/>
	Jeune <input type="checkbox"/>	Puppy <input type="checkbox"/>	Vétéran <input type="checkbox"/>	Meute <input type="checkbox"/>
				Ne concourant pas <input type="checkbox"/>
		Cage <input type="checkbox"/>		Confirmation <input type="checkbox"/>

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

La présence de chiens et de chiots non engagés à l'Expo ou à la vente LOF est formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition et sur le parking intérieur ; tout contrevenant s'exposerait à des sanctions (voir règlement intérieur).

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h 30. Toutefois, sortie des chiens autorisée entre 12 h et 14 h après versement d'une caution de 20 €

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire :

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

NB - Un chien ne peut être inscrit que dans une classe

	jusqu'au 8/04/09	du 9/04 au 26/04
1 ^{er} chien (catalogue compris).....	38 €	42 €
2 ^e et 3 ^e chien	32 €	36 €
A partir du 4 ^e chien	22 €	26 €
Vétérans, Puppies	27 €	31 €
Ne Concourant pas	15 €	19 €
Meute d'au moins 6 chiens	65 €	
<i>donnant droit à l'engagement gratuit de 6 chiens en individuelle, 10 € pour les autres</i>		
Concours Jeune Présentateur	15 €	
Lot et Classe d'élevage	15 €	
Paire/Couple	15 €	
Classe et Lot d'Elevage, Paire, Couple : inscription au secrétariat le jour de l'exposition		
Carte accompagnateur adulte.....	5 €	
Entrée gratuite pour les enfants de moins de 12 ans		
CAGE	5 €	

Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire. Les chiens inscrits en classe ne concourant pas, vétéran et puppy ne peuvent pas être les premiers chiens inscrits.

Pour les confirmations seules veuillez utiliser la grille spécifique à la séance du Vendredi 8 Mai de 14h à 17h (voir au dos)

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé Voir définition des classes dans le règlement	SOMMES
Intermédiaire (15 à 24 mois) _____	
Ouverte (âge minimum : 15 mois) _____	
Travail (voir au verso ; âge minimum : 15 mois) _____	
Champion de beauté (voir au verso ; âge minimum : 15 mois) _____	
Les classes intermédiaire, ouverte et travail concourent pour l'attribution du CACS puis du CACIB en concurrence avec la classe Champion	
Jeune 9 à 18 mois _____	
Puppy 6 à 9 mois _____	
Vétéran (âge minimum : 8 ans) _____	
Ne Concourant pas (voir règlement) _____	
Concours Jeune Présentateur _____	
Meutes (6 chiens) _____	
Accompagnateur Adulte _____ x 5 €	
Cage facultative _____ Nombre de cages : _____ x 5 €	
<i>Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la présente feuille sera inscrit d'office dans la classe correspondant à son âge.</i>	
TOTAL _____	
mode de paiement à l'ordre de la S.C.H.G. : Mandat : <input type="checkbox"/> CCP : <input type="checkbox"/> Chèque : <input type="checkbox"/>	
<i>Exposants étrangers : mandat international uniquement.</i>	

JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Une enveloppe timbrée à vos nom et adresse pour l'envoi de votre carte d'exposant
- une photocopie du certificat de vaccination antirabique modèle CERFA en cours de validité pour les chiens de 2^e catégorie et les chiens en provenance de l'étranger
- une photocopie du justificatif pour l'engagement en classe Travail ou Champion.

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT SERA REFUSÉ

Pour les chiens de 2^e catégorie, laisse et muselière obligatoires en dehors des cages et du ring lors du jugement.

**RENSEIGNEMENTS A FOURNIR
pour les classes Travail et Champion**

CLASSE TRAVAIL : Pour les chiens âgés de 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation établie par la SCC permettant l'engagement en classe travail. (la récompense doit être obtenue avant le 26/04/09)

Chiens de Défense : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit RCI 1 mention classée I.P.O. 1
- soit un brevet de mondingring
- soit un niveau 3 pour le pistage FCI 1 sur deux concours
- soit un test international de sauvetage
- un brevet de chien de défense en Ring
- un brevet en Campagne
- un brevet Pistage français
- un brevet Troupeau (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{er} ou 2^e degré

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau (1^{er} ou 2^e cat.).

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 pts.

Teckels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix.

Chien d'Elan Norvégien - Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière)
Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Date et lieu de l'épreuve à CACIL où le chien s'est classé dans la première moitié des concurrents engagés (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 26/04/09

Pièces à joindre :

Classe Travail : copie de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la S.C.C. (la récompense doit avoir été obtenue avant le 04/02/08).

Classe Champion : photocopie de la lettre d'homologation

En l'absence de ces documents, le chien sera automatiquement mis en classe ouverte



ROYAL CANIN

A noter prochaine séance de confirmation le samedi 3 octobre 2009

**A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA SÉANCE DE CONFIRMATION SEULE
AU PARC DES EXPOSITIONS TOULOUSE VENDREDI 8 MAI 2009 DE 14H À 17H**

à renvoyer, accompagné de votre règlement à la Société Canine de la Haute-Garonne -
17, av Jean Gonord - BP 85861 - 31506 TOULOUSE Cedex 5

Race _____ Sexe _____

Identification : _____ N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____
Puce ou tatouage

Nom du chien : _____

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Nom du Producteur : _____

Nom du Propriétaire : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Ville : _____ Code Postal : _____ Tél. : _____

**Participation aux frais : 30 € à l'ordre de la Société Canine de la Haute-Garonne.
Joindre une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse pour l'envoi de votre accusé de réception**